



# RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT  
SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DES DOMAINES

## MAISON DE GRANDVILLERS

RUE DE LA PRÉFECTURE 12 - DELÉMONT



Restauration  
de la  
MAISON DE GRANDVILLERS

**1** Mai 1993 - Publication du SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DES DOMAINES  
de la République et Canton du Jura - 2, rue du 23 Juin - 2800 DELEMONT

*Source photos :* Nouss CARNAL - Gilbert CONSTANTIN - Fred-Alain GROSLIMOND

*Mise en page :* Service cantonal de l'Informatique

*Impression :* Goffinet SA, Delémont

## Une rénovation bienvenue

---

La Maison de Grandvillers, sise au numéro 12 de la Rue de la Préfecture à Delémont, appartient au patrimoine bâti transmis en 1979 par le Canton de Berne à la République et Canton du Jura.

Quoique plus modeste, cet immeuble enrichit l'ensemble des édifices de l'Etat, remarquables et riches d'histoire, comme le Château des Princes-Evêques, le Lycée cantonal et l'Hôtel des Halles à Porrentruy ou le Palais de Justice à Delémont.

En dehors des habitants du chef-lieu, l'histoire de la Maison de Grandvillers est peu connue. Et pourtant l'immeuble fut la propriété de notables et de familles qui ont marqué l'histoire de Delémont et du Jura. Citons la famille de Grandvillers qui l'occupa dès le XVIIe siècle jusqu'en 1866 et qui inspira le nom du bâtiment, Léon Feune, Charles-Albert Gobat, Maurice Goetschel.

Durant quelques années au siècle dernier, l'immeuble hébergea l'Hospice de la Bourgeoisie. Il fut également le siège de la Banque cantonale au début des années vingt puis il abrita des services administratifs.

En 1988, le Gouvernement a décidé de loger dans la Maison de Grandvillers le Service cantonal des forêts et les arrondissements forestiers du district de Delémont. Les crédits ont été votés par le Parlement en 1990.

En rénovant et en occupant par un de ses services la Maison de Grandvillers, l'Etat du Jura perpétue cette présence dans la ville de Delémont. Il participe au renouvellement et à l'embellissement de la capitale et transmet aux générations futures un héritage précieux de notre patrimoine.

FRANCOIS MERTENAT  
Ministre de l'Environnement et de l'Equipeement





A LA BELLE ÉPOQUE - vers 1903





Perspective de la rue de la Préfecture en 1993



## Une page d'histoire

---

L'immeuble sis rue de la Préfecture no 12, en vieille ville de Delémont, était communément méconnu jusqu'à la restauration qui s'achève maintenant, bien qu'il s'agisse d'une maison cossue dont la prestance évoque encore les fastes passés.

C'est à cet emplacement, en effet, que la famille de Grandvillers, grande pourvoyeuse de dignitaires, officiers, clercs et notables entrés dans l'histoire delémontaine et jurassienne, eut résidence durant plus de deux siècles, soit du début du XVIIe siècle jusqu'en 1866. Cette année-là, la Ville de Delémont acquiert le bâtiment et, après divers aménagements sommaires, en fait l'hospice des bourgeois. Elle n'en gardera toutefois pas longtemps la propriété, puisqu'elle le vend à Léon Feune en 1872. Se succèdent ensuite d'autres propriétaires: de 1877 à 1891 l'avocat Charles-Albert Gobat (qui sera député, conseiller d'Etat, conseiller national, conseiller aux Etats et, en 1902, co-lauréat du prix Nobel de la Paix); de 1891 à 1922, Maurice Goetschel; de 1922 à 1925, la Banque cantonale de Berne. L'Etat de Berne acquiert l'immeuble par décision du Conseil-exécutif du 26 septembre 1925. Il y installe tour à tour divers services, notamment la Recette de district. A l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, le bâtiment a été dévolu au nouvel Etat.

La configuration actuelle de l'édifice date pour l'essentiel de la première moitié du XVIIIe siècle. A défaut de traces plus anciennes, il apparaît que les travaux dont il a fait l'objet à cette époque ont consisté en une construction nouvelle, en remplacement d'un bâtiment antérieur. L'immeuble se compose en fait de deux corps, l'un à cinq axes de baies, l'autre à un seul, qui ne sont pas compris sous la même toiture et dont les niveaux intérieurs ne coïncident pas; sans doute s'agit-il donc de deux bâtiments originellement distincts, qui ont été réunis en une seule propriété avant 1826 déjà, et peut-être même dès le XVIIIe siècle.

Au cours du temps, d'ailleurs, l'immeuble a connu plusieurs rénovations et transformations. Ainsi, le décor de sa façade principale a été renouvelé par deux fois au moins. Du côté nord, des fenêtres ont été condamnées, dès la fin du XIXe siècle, et plus récemment encore, du fait de la construction puis de l'exhaussement d'un

immeuble contigu; auparavant, l'édifice était effectivement dégagé sur son flanc nord (hormis une galerie qui devait être en bois), ce qui explique que sa toiture, de ce côté-là uniquement, ait une croupe. A l'intérieur, de même, maintes interventions se sont succédé, les unes superficielles - on a observé, lors des derniers travaux, des fragments de papiers peints encollés sur des journaux de 1766, 1802, 1821 et 1876 -, les autres plus conséquentes, qui ont laissé notamment des boiseries du milieu du XVIIIe siècle, une cheminée de style Louis XVI ou des plafonds à moulures de genres divers, datant pour la plupart du XIXe siècle.

Cet édifice d'allure aristocratique vaut bien d'être distingué à l'égal d'autres - la Maison Wicka à Delémont, l'Hôtel de Gléresse à Porrentruy - et de s'appeler donc Maison de Grandvillers.

Michel Hauser  
Conservateur des monuments



## Une réhabilitation de dernière heure

---

En 1979, la République et Canton du Jura devient propriétaire d'immeubles que lui transmet le Canton de Berne. Certains bâtiments, comme le Château de Porrentruy ou le Lycée cantonal, jouissent d'une grande notoriété, d'autres sont plus discrets, voire méconnus. Parmi ces derniers, on trouve l'immeuble sis au numéro 12 de la rue de la Préfecture à Delémont.

L'édifice est en piteux état, triste et anonyme au milieu de sa rue. Quelques travaux de rafraîchissement et d'aménagements intérieurs sont entrepris pour installer un peu plus confortablement le Centre médico-psychologique du Canton. Les combles sont laissés toutefois aux amours des pigeons delémontains et les installations sanitaires aux aléas des rigueurs de l'hiver.

Au mois d'avril 1988, dans le cadre d'une opération élargie d'implantation définitive ou provisoire d'unités administratives, le Gouvernement destine le bâtiment Préfecture 12 au logement du Service cantonal des forêts et à celui des arrondissements forestiers du district de Delémont. C'est le signal pour lancer le projet de rénovation et de modernisation dont la vieille bâtisse a un urgent besoin.

Le bâtiment, dès lors, sort de sa léthargie, abandonne sa modestie pour se présenter avec un peu plus d'aplomb. Il se libère de son numéro de rue pour s'appeler dorénavant «**Maison de Grandvillers**», du nom d'une illustre famille delémontaine qui en fut propriétaire du XVIIe au XIXe siècle. Maison de maître, elle possédait alors ouvertures et jardins au nord et à l'est avant de se trouver enserrée au début de ce siècle dans le tissu continu de la rue de la Préfecture.

En visitant l'édifice, on pressentait bien de belles qualités architecturales et décoratives. Toutefois, l'intérêt historique ne se révélera pleinement qu'au début des travaux lors des premiers démontages et des premiers sondages. Le projet commencé dans des notions de rénovation et de modernisation a alors changé de cap. La découverte et l'analyse de certains éléments tels que parquets, boiseries, plafonds, décors, ont dévoilé une demeure d'un intérêt historique plus considérable que supposé.

L'esprit du projet s'est donc orienté vers la restauration et la conservation du patrimoine. Les nouvelles conditions ainsi créées ont dû s'intégrer dans le cadre des options initiales et du financement arrêté par décision du Parlement. Cet effort a été soutenu par une promesse de subventions de l'Office fédéral de la Culture. Le soutien attentif, à la fois ferme et bienveillant, du conservateur des monuments du Canton et de l'expert fédéral désigné, a permis de définir et d'assurer une ligne de conduite et des exigences minimales en matière de conservation et de restauration, tout en respectant les contraintes financières issues du projet initial. Il a été ainsi fait appel à d'anciennes techniques et à des matériaux dont nos artisans souvent méconnaissent la pratique.

Le résultat, notamment en façade principale, a surpris, voire dérangé quant aux choix effectués. Nous pouvons cependant retirer une certaine fierté d'avoir osé redonner une nouvelle prestance à la Maison de Grandvillers et une distinction bienvenue que le bâtiment avait perdue. Cet effort participe aussi à l'embellissement de la rue et plus généralement de la cité où maintes actions de rajeunissement sont entreprises ces dernières années.

Dans la partie arrière de l'immeuble, le jardin qui avait presque entièrement disparu et perdu sa disposition classique originelle, a été réorganisé simplement dans un esprit moderne teinté d'une petite touche de classicisme.

Le résultat général aurait probablement eu un aspect de conservation et de restauration plus poussé si l'étude avait été entreprise dès l'origine du projet. Nous nous trouvons toutefois devant une belle réussite ou l'histoire, qui de toujours a marqué la vie du bâtiment, reste fil conducteur en conciliant parties anciennes et interventions contemporaines. Si l'accent de la conservation a été placé sur la période fin du XIXe - début du XXe siècle, l'affectation et l'aspect de la Maison de Grandvillers ne se sont pas figés à cette époque-là. Par sa réhabilitation, par sa présence, par les activités qu'il abrite, l'édifice s'insère pleinement dans la vie de la rue et de la cité.

Laurent Theurillat  
Architecte cantonal



## Organisation et financement

---

Par arrêté du 16 février 1988, le Gouvernement de la République et Canton du Jura octroie un crédit d'étude de 130'000 francs destiné à la restauration du bâtiment Préfecture 12, à Delémont.

Dans le cadre des constructions nouvelles et des transformations importantes des bâtiments de l'Etat, un groupe temporaire de réalisation pour la restauration et la transformation de la Maison de Grandvillers est créé le 30 octobre 1989. En font partie les personnes suivantes : MM. Laurent Theurillat (président du groupe), Serge Comte, Jean-Pierre Farron, Gérald Kaech et Patrick Wagner. En cours de travaux, M. Farron est remplacé par M. Didier Roches, M. Kaech par M. Francis Jeannotat et M. Wagner par M. Thierry Bregnard. M. Fred-Alain Groslimond est également nommé membre du groupe.

Le groupe de réalisation a notamment pour tâche d'accompagner administrativement le processus de construction : participation au développement du projet, contrôle du programme de construction, travaux, intervention sur le choix des matériaux, des équipements, etc.

Sur préavis de sa Commission des travaux publics, le Parlement de la République et Canton du Jura octroie, par arrêté du 15 février 1990, un crédit global de 2'350'000 francs pour financer la restauration et la transformation de la Maison de Grandvillers. Cet objet est inscrit dans le Programme extraordinaire de constructions (PEC).

Vu la qualité architecturale de l'immeuble, l'Office fédéral de la culture promet une subvention de l'ordre de 15% des montants pris en compte au titre de la conservation des monuments.

### **Maître de l'ouvrage : République et Canton du Jura**

- Département de l'Environnement et de l'Equipement
- Service des constructions et des domaines

M. François Mertenat, ministre

M. Laurent Theurillat, architecte cantonal  
M. Fred-Alain Groslimond, adjoint

### **Mandataires**

- Architecte, auteur du projet et conduite des travaux  
Collaborateurs
- Ingénieur civil
- Ingénieur en chauffage
- Ingénieur en sanitaire et installations électriques
- Restaurateurs d'art
- Décoration artistique
- Paysagiste

- M. Francis Boivin
- M. Jean-Pierre Mahon
- M. Fabio Campedel
- M. Gérard Stampbach
- M. Christian Choulat
- M. Jean-Daniel Bays
- M. Jean-Philippe Viloz
- Mlle Geneviève Périat
- M. Gilbert Constantin
- Mlle Florence Hänni

Le maître de l'ouvrage et les mandataires ont travaillé en collaboration avec l'Office cantonal du patrimoine historique, représenté par M. Michel Hauser, et avec l'Office fédéral de la culture, représenté par M. Alfred Wyss, expert de la commission fédérale des monuments historiques.

F.-A. Groslimond  
Adjoint au Service des constructions et des domaines

## Principe d'intervention

---

En 1988, l'Etat jurassien nous confia le mandat d'architecture, afin d'établir un projet de transformation ainsi qu'un devis pour le bâtiment rue de la Préfecture no 12 à Delémont, appelé aussi Maison de Grandvillers.

Le bâtiment se trouvait dans un état de vétusté générale et de dégradation avancée.

L'établissement du devis fut réalisé en étroite collaboration avec les artisans. Ce travail en profondeur nous a permis de respecter le montant du crédit accordé en 1990 par le Parlement jurassien.

La valeur historique de l'immeuble a nécessité avant toute transformation la mise en oeuvre de sondages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une collaboration s'est instaurée avec l'Office du patrimoine historique. Ce travail, très approfondi, a été pour nous un facteur de difficultés supplémentaires, mais très enrichissant.

Le projet établi est respectueux de l'aspect initial des façades : pas de nouvelles ouvertures à l'Ouest (façade principale); sur la façade Est, une annexe a été démolie pour le rétablissement de la façade d'origine.

Dans ce volume donné, l'aspect de création de l'architecte est assez limité; le projet respecte la configuration des pièces principales de l'immeuble et concourt au rétablissement de la dimension originelle de certaines pièces. Seul l'aménagement des combles et des parties sanitaires nous a permis de créer un espace contemporain où l'utilisation du bois est très présente.

Nous tenons à remercier le Service des constructions et des domaines, et plus particulièrement MM. L. Theurillat et F-A. Groslimond, pour la confiance qu'ils nous ont accordée et les excellents contacts de travail tout au long du déroulement du chantier. Nous associons à ces remerciements les artisans qui ont mis tout leur savoir à la réalisation de ce magnifique projet.

Francis Boivin  
Architecte



## Les grandes lignes d'une restauration

---

La restauration de la Maison de Grandvillers a été menée à bien, pour l'essentiel, en 1990 et 1991. Le conservateur des monuments a été associé à l'ouvrage dès la conception des travaux; il a obtenu en l'occurrence le concours d'un expert de la Commission fédérale des monuments historiques.

La façade principale, côté ouest, a fait l'objet d'une sollicitude toute particulière. Les sondages ont montré que seul le rez-de-chaussée comportait encore son crépi du XVIIIe siècle, les étages supérieurs ayant été refaits au mortier de chaux hydraulique au XIXe siècle. Il était donc hors de cause de vouloir restituer quelque "aspect original" à cette façade; les interventions les plus récentes commandaient le parti de la restauration. Tout en sachant que, durant la seconde moitié du XIXe siècle, l'enduit était vert aux étages et gris au rez-de-chaussée, décision a été prise de remettre en valeur le décor le plus récent, du tournant du siècle: sur la partie inférieure, couleur grise avec faux appareillage noir souligné de blanc; aux étages, fond bleu outremer avec, sous l'avant-toit, une frise jaune, d'esprit «Art nouveau», courant tout au long de la façade; corniche et encadrements de fenêtres gris verdâtre. Ce décor a donc été renouvelé dans la technique de l'époque, soit au moyen d'une peinture à l'huile.

Quant à la façade arrière, moins représentative, et dont l'ordonnance avait déjà subi plusieurs modifications, elle a été traitée avec sobriété, dans les tons clairs dont la trace subsistait. On notera qu'un balcon en a été enlevé et que l'annexe proéminente à l'extrémité sud a été dégagée d'une galerie qui la ceignait en partie. La curieuse distorsion de l'avant-toit à l'angle nord-est a été conservée.

À l'intérieur, les structures anciennes ont été respectées, voire même rétablies par l'enlèvement de galandages récents qui coupaient les pièces sans égards aux moulures et autres ornements. Les besoins induits par la nouvelle utilisation de l'immeuble n'ont nécessité qu'un minimum d'aménagements modernes, qui ont pu au demeurant être concentrés en majeure partie dans les combles.

Parquets, boiseries, plafonds et parois ont été remis en état. Au plafond à caissons et panneaux de bois, du XVIIIe siècle, caractérisant la belle pièce du rez-de-chaussée, les sondages ont permis la découverte et la remise en valeur des armoiries de la famille de Grandvillers, anoblée en 1740 (d'azur à trois écussons d'argent posés deux et un avec, au cimier, un vol d'azur chargé de trois écussons d'argent sur chaque aile).

Dans le corridor dallé, voûté d'arêtes, qui s'ouvre derrière la porte d'entrée principale et traverse l'immeuble, les sondages ont révélé la présence de divers décors superposés, du XVIIIe et du XIXe siècles. C'est le plus récent, comportant sur fond brun-rouge des colonnes peintes en vert avec imitation de chanfreins, qui a été remis en évidence, les autres étant de la sorte conservés intacts en dessous. Une peinture en faux bois va de pair sur les portes et boiseries de ce corridor, ainsi que dans la cage d'escalier, dont le décor, semblable à celui du rez-de-chaussée, a été laissé sous-jacent à partir du premier étage.

Michel Hauser  
Conservateur des monuments





AVANT



APRÈS





AVANT



APRÈS





AVANT



APRÈS





APRÈS



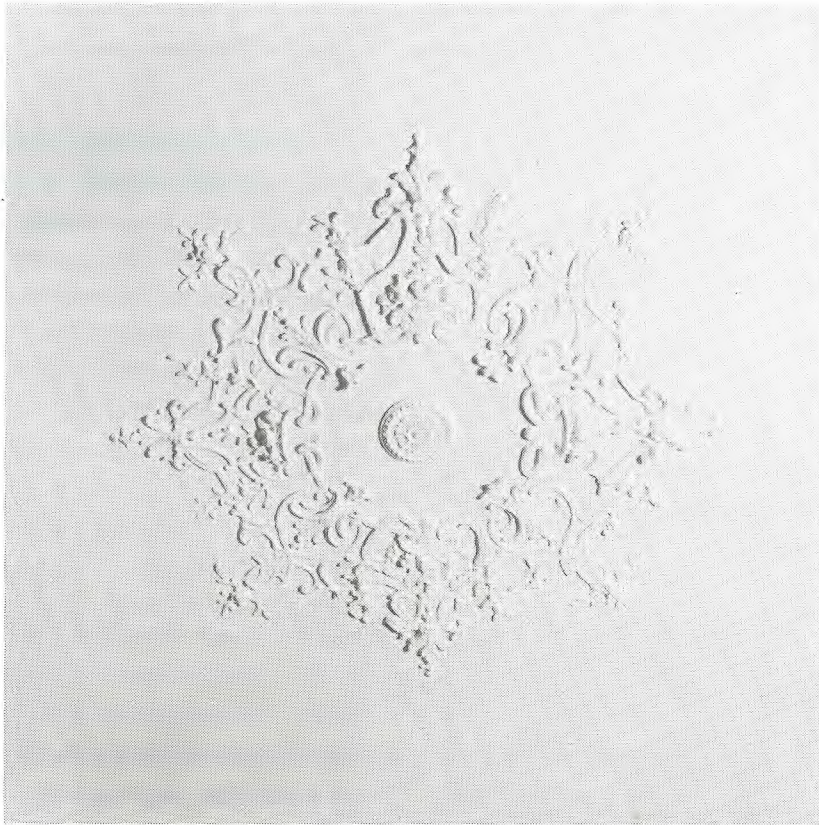














### **La Maison de la forêt**

On peut s'interroger sur les raisons qui étaient celles du Gouvernement, lorsqu'il choisit d'attribuer la belle et noble demeure de Grandvillers au Service des forêts. Faut-il y voir un signe de l'attachement de notre autorité au joyau que constitue la forêt jurassienne ? Ou serait-ce le fait qu'un de Grandvillers s'est illustré, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la défense de celle-ci ?

Cette dernière question est légitime, car un fait n'est pas passé inaperçu du forestier, qui, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, se trouve être un des heureux locataires de la vénérable et désormais rajeunie demeure. Quel fait ? Le voici ! La généalogie des de Grandvillers (Actes de la Société jurassienne d'émulation, 1929) nous apprend que François Conrad fut de 1743 à 1763 Grand Forestier du Prince-Evêque. Or, c'est de 1755 que date la très fameuse Ordonnance forestale pour la Principauté de Bâle, éditée à Porrentruy, qui eut un rayonnement remarquable, tant sa conception était novatrice pour l'époque. Dès lors, la coïncidence saute aux yeux : c'est bien l'un des membres de la famille qui possédait cette vénérable bâtisse qui a inspiré cette réglementation admirée et plusieurs fois imitée.

C'est avec un sentiment de respect et de légitime fierté que les forestiers jurassiens ont pris possession, en novembre 1991, de cet édifice de valeur. Ne leur appartient-il pas, à leur tour, de préparer la révision de la loi forestière cantonale, dans le sillage de la nouvelle loi fédérale ?

### **Les effets d'une réorganisation**

Avant même le début des travaux de rénovation, le Gouvernement avait décidé d'affecter la Maison de Grandvillers toute entière au logement du Service des forêts et des arrondissements forestiers IV et V basés à Delémont. Répartis jusque-là dans des bureaux loués à des tiers, onze postes et demi devaient être ainsi regroupés.

Le 25 octobre 1990, alors que les travaux étaient en cours, le Parlement, sur proposition du Gouvernement,

décida de ramener le nombre des arrondissements forestiers de cinq à trois, dans la foulée de la réorganisation des départements cantonaux. Dans les mois qui suivirent, le Service des forêts fut profondément remanié. Certaines tâches, comme la gestion des forêts domaniales (forêts appartenant à l'Etat) et la police des forêts, furent transférés à trois nouvelles unités, les sections. Après cette mutation, le nouveau visage du Service des forêts se présente comme suit :

#### **- à Delémont**

- Direction et secrétariat général du service
- Section "Droit et formation professionnelle"
- Section "Aménagement et projets forestiers"
- Arrondissement forestier 3, soit 9,5 collaborateurs et collaboratrices permanents, auxquels s'ajoutent occasionnellement un ou plusieurs stagiaires (ingénieur ou garde forestier)

#### **- à Porrentruy**

- Section "Forêts domaniales et développement"
- Arrondissement forestier 2

#### **- à Saignelégier**

- Arrondissement forestier 1.

Cette réorganisation interne, entraînant la réduction du personnel basé à Delémont, eut pour conséquence de libérer le rez-de-chaussée au profit d'autres unités de l'administration cantonale.

La Section des peines du Service de l'inspection (Département de la Justice, de la Santé et des Affaires sociales) put s'installer provisoirement dans les deux grandes pièces, côté nord.

Au premier et au deuxième étage, les locaux furent répartis en tenant compte du principe de fonctionnalité et de rationalité. En outre, il fallut prendre en considération



diverses exigences techniques, comme le raccordement à l'ordinateur central de l'administration jurassienne (comptabilité, techniques).

C'est ainsi que le chef du service, la section administrative et la section «Droit et formation» s'installèrent au premier étage, alors que la section technique («Aménagements et projets») et l'arrondissement forestier prirent possession du second étage.

Les pièces du corps de bâtiment étroit, au sud, dénivellées par rapport au bâtiment principal, et, de ce fait, d'accès «compliqué», sont réservées à des fonctions telles que bureau de stagiaire, local technique (héliographie), rangements, archives.

Les combles abritent une salle de conférence (jusqu'à 20 places) et la bibliothèque qui, outre sa fonction première, offre un cadre de réunion agréable à des groupes de travail de trois à quatre personnes, une petite cafétéria appréciée de tous les «locataires» et un local d'archives.

### ***La part du bois dans l'édifice***

Que le bois occupe une place importante dans un bâtiment ancien va de soi. L'imposante toiture, les planchers, certains plafonds (à caissons), les boiseries, les portes, les fenêtres, les volets, les seuils et les mains courantes étaient faits avec le matériau issu des forêts toutes proches. Toutefois, l'omniprésence du bois ne se remarque pas. Le style policé de la construction ne s'accommodait pas de la rusticité du bois brut qui, au surplus, aurait contribué à assombrir les pièces, relativement profondes. L'huissier et les boiseries furent donc peintes. Seuls les parquets et les mains courantes furent laissés dans leur aspect naturel. Les travaux de rénovation n'offraient donc que peu de place à l'application de nouveaux éléments en bois. Seul l'aménagement des combles offrit une opportunité d'introduire des lambris, légèrement teintés en blanc, de même qu'un parquet à lamelles de frêne.

Cet apport était bien modeste au goût des forestiers qui n'ont plus à lutter, comme au temps de l'Ordonnance

forestale, contre la surexploitation des forêts, mais bien plus contre la sous-utilisation du bois indigène. Une consolation allait leur être fournie par le mobilier qui devait être renouvelé. Un commerce de meubles et deux artisans jurassiens ont proposé une gamme de meubles de bureaux avec piétements métalliques de série et plateaux en bois massif d'essences diverses, provenant des forêts jurassiennes. C'est ainsi que le mobilier du secrétariat et des sections est revêtu de hêtre étuvé, celui de l'arrondissement forestier de chêne alors que le mobilier de la salle de conférence, de la bibliothèque et de la cafétéria est fait en érable.

L'alliance d'un matériau ancien, le bois, avec un mobilier résolument moderne, atteste des qualités esthétiques du premier et de sa polyvalence. D'autres pièces du mobilier, comme des porte-manteaux, renforcent la qualité esthétique et contemporaine de l'ensemble.

En reprenant le même matériau pour son oeuvre plastique, l'artiste Constantin finit de glorifier le bois, notre bois, qui constitue ainsi l'apport le plus marquant des travaux de rénovation.

Coexistence harmonieuse des styles et des époques, et aussi coexistence de la beauté et de la fonctionnalité.

Didier Roches  
Chef du Service des forêts



## Paroles de l'artiste

---

Pour la première fois dans ma carrière artistique, je fus confronté à ce genre de création. Le projet m'a fortement intéressé. Quoiqu'ayant réalisé plusieurs sculptures extérieures en relations directes avec l'architecture ou l'environnement, d'une manière générale moderne, pour la première fois j'étais confronté à un patrimoine bâti ancien et très riche.

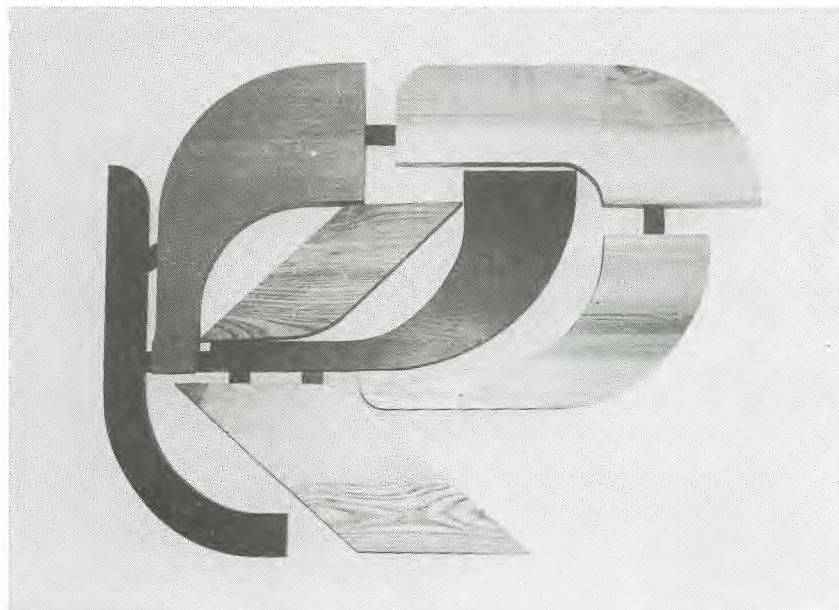
La difficulté consistait à respecter ce patrimoine tout en gardant mon intégrité artistique. Ce fut donc un défi à l'histoire qui me passionna durant plusieurs mois. Allant plusieurs fois dans ce vénérable bâtiment, je me laissai pénétrer par les rythmes des courbes des voûtes de la cage d'escalier et du rez-de-chaussée. Faisant des plans des locaux, je me suis vite aperçu qu'il fallait absolument que je travaille avec cette harmonie. C'est ainsi que des croquis sont nés les uns à la suite des autres.

Un autre problème essentiel consistait à créer une entité par étage, en tenant compte du fait que nous ne pouvions pas avoir de vue globale. Ceci supposait encore des éléments de liaison dans les rampes d'escalier pour conserver une unité sans rupture.

Ainsi est né le projet définitif que je nommai «Hommage Organique». Dans cet esprit, j'ai choisi quatre bois indigènes pour leurs couleurs naturelles. Je décidai aussi de teinter en noir certains éléments me paraissant très importants, d'une part pour la puissance et d'autre part comme liaison d'harmonie avec le mobilier du bâtiment qui est noir. Ainsi, j'établissais un lien avec les utilisateurs, ce qui me paraît également essentiel.

J'espère, par cette création qui m'a passionné, arriver à procurer du bonheur sans avoir dénaturé cette splendide bâtisse.

Gilbert Constantin  
Peintre sculpteur





## Cube SIA / Surfaces / Coût de l'opération

Surface de la parcelle		632 m <sup>2</sup>
Surface bâtie		238 m <sup>2</sup>
Cube SIA 116	Corps principal	3'410 m <sup>3</sup>
	Corps secondaire	720 m <sup>3</sup>
		<u>4'130 m<sup>3</sup></u>

### Surfaces utiles nettes

Sous-sol	Cave	27 m <sup>2</sup>
Rez-de-chaussée	Bureaux	108 m <sup>2</sup>
	Matériel	33 m <sup>2</sup>
1er étage	Bureaux	131 m <sup>2</sup>
	WC	15 m <sup>2</sup>
2e étage	Bureaux	131 m <sup>2</sup>
	WC	15 m <sup>2</sup>
3e étage	Salle de conférence	32 m <sup>2</sup>
	Bibliothèque	17 m <sup>2</sup>
	Archives	53 m <sup>2</sup>
	Cafétéria	10 m <sup>2</sup>
Surcombles		93 m <sup>2</sup>

3'280,- / m<sup>2</sup>

### RECAPITULATION DES FRAIS

CFC 1	Travaux préparatoires	frs.	12'370.—
CFC 2	Bâtiment	frs.	1'785'929.—
CFC 4	Aménagement extérieur	frs.	17'041.—
CFC 5	Frais secondaires	frs.	14'728.—
CFC 6	Travaux de restauration	frs.	100'101.—
CFC 7	Travaux pour conduite à distance chauffage Justice 2	frs.	17'600.—
CFC 8	Divers	frs.	1'816.—
CFC 9	Ameublement - oeuvre d'art	frs.	228'728.—
<b>TOTAL</b>		<b>frs.</b>	<b>2'178'313.—</b>
			=====

CFC 1+9 = 522

CFC 2 = 438,- / m<sup>3</sup>



## Descriptif des travaux

---

### **Maçonnerie**

- Démolition de l'annexe en façade est
- Démolition d'un balcon sur façade est
- Démolition et construction d'un nouveau mur
- Nouvelle dalle dans sanitaires, décrépiage et réfection de la façade est
- Agrandissement du mur du jardin
- Creusage pour conduite à distance
- Aménagement du jardin, mise en place de la terre végétale et gravier

### **Echafaudage**

- Sur façade ouest et est avec pont de couvreur

### **Charpente**

- Changement des pièces défectueuses
- Confection de lucarnes à 2 pans et de lucarnes rampantes

### **Pierre naturelle**

- Remplacement d'encadrement de portes et fenêtres sur façade ouest
- Pose de dalles en pierre calcaire sur paliers de la cage d'escaliers

### **Vitrierie**

- Remplacement des fenêtres par des fenêtres à double vitrage

### **Ferblanterie-couverture**

- Découverte totale de la toiture, réfection complète de la ferblanterie, pose d'une sous-toiture, couverture en petites tuiles

### **Peinture extérieure**

- Lessivage, décapage et nouvelle peinture à l'huile sur les volets
- Lessivage façade ouest et nouvelle peinture à l'huile
- Peinture minérale sur façade est

### **Conservation du bois**

- Traitement par injection de tous les éléments de charpente du bâtiment

### **Electricité**

- Installations électriques neuves, équipement de prises pour l'informatique, mise en place d'une détection incendie dans tout le bâtiment

### **Chauffage**

- Alimentation du bâtiment par une conduite à distance tirée du bâtiment voisin (rue de la Justice 2)
- Pose de radiateurs au 3e étage (anciens combles aménagés)

### **Agencement de cuisine**

- Pose d'une petite cuisine pour la cafétéria

### **Sanitaire**

- Nouvelle introduction d'eau
- Installation sanitaire entièrement nouvelle

### **Plâtrerie**

- Cloison légère en plaques de plâtre cartonné pour séparations dans combles
- Rhabillage des fissures, gaines, etc. sur vieux murs
- Lissage des murs à peindre

### **Serrurerie**

- Confection de 2 nouveaux portails pour le jardin
- Confection d'un couvert pour bicyclettes
- Confection d'une balustrade de protection pour le haut de la cage d'escaliers

### **Menuiserie**

- Réparation d'anciennes boiseries, portes et armoires
- Fabrication de nouvelles portes dans les combles
- Fabrication de séparations pour les sanitaires



### ***Carrelage***

- Nouveau carrelage sur sols et murs dans les sanitaires

### ***Revêtement de sol en bois***

- Restauration, ponçage, imprégnation d'une partie des anciens parquets
- Pose de parquet fougère chêne au rez-de-chaussée, 1er et 2e étage

### ***Peinture***

- Lessivage, grattage, masticage des anciennes boiseries, portes, armoires, application de peinture à l'huile à la brosse plate
- Peinture sur murs et plafonds, lissage à la brosse plate
- Pose de Scandatex et application de dispersion sur murs combles

### ***Aménagement extérieur***

- Le jardin a été aménagé par une architecte-paysagiste, un accès pour handicapés a été créé
- Pose d'une petite fontaine et de bancs de repos



## Liste des artisans

---

<b>CFC</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>ARTISANS</b>
211.6	Maçonnerie, béton, crépissages	SEURET SA, Courrendlin
214	Charpente, plafonds, sous-plancher	COCOROCCHIO & ERARD SA, Courtételle
216	Pierre naturelle	KAISER SA, Delémont
221	Fenêtres	A. NICOL SA, Porrentruy
222/224	Ferblanterie, couverture	A. MARCHAND SA, Delémont
227	Peinture extérieure	C. DOMON, Bassecourt
228	Volets	J. CHETELAT, Delémont
231	Electricité	B. SAUVAIN, Delémont
233	Lustrerie	TRANSLUMEN BAG SA, Le Mont-sur-Lausanne
237	Détection incendie	CERBERUS SA, Berne
241	Chauffage	D. LACHAT, Delémont
248	Isolation chauffage	Y. LIEVRE, Courtemaîche
251	Installations sanitaires	A. NEUENSCHWANDER SA, Movelier
258	Agencement de cuisine	B. MARTI SA, Vicques
259	Protection incendie	SICLI, M. Paupe, Courcelon
271	Plâtrerie	M. MEYER, Porrentruy
272	Ouvrages métalliques	G. LINDER, Delémont
273	Menuiserie	M. WITTEMER, Delémont
275	Cylindres	SCHMID SA, Delémont
281.2	Revêtement sols en linoléum	E. LAURENT ET FILS, Delémont
281.6	Carrelages	M. VILLORINI SA, Delémont
281.7	Parquets	A. BROQUET & FILS, Delémont



284	Fumisterie	BOEGLI CHEMINEES SA, Moutier
285	Peinture intérieure	M. CATTIN, Delémont
285.2	Conservation du bois	C. CHARMILLOT, Vicques
285.3	Signalisation	GRAVOSIG SA, Porrentruy
287	Nettoyage	B. BUCHWALDER, Courroux
291	Architecte	F. BOIVIN, Delémont
292	Ingénieur civil	G. STAMPBACH, Delémont
293	Ingénieur électricien sanitaire	TECNO ENGINEERING SA, Delémont
293	Ingénieur chauffage	C. CHOULAT, Porrentruy
294	Architecte-paysagiste	MSBR SA/ F. HAENNI, Delémont
401	Aménagement jardin	J-F. DELBRUYERE, Courtételle
423	Couvert bicyclettes, portails	DELMET SA, Delémont
605	Restauration d'art	J-P. VILLOZ, Porrentruy
606	Restauration d'art (faux bois)	G. PERIAT, Chevèze
607	Photos	N. CARNAL, Delémont
901	Mobilier	VILLAT Steelcase Strafor, Delémont
902	Plateaux de bureaux en bois massif	A + C. CORBAT SA, Vendlincourt M. DESBOEUF SA, Alle



# Delémont

1:500

Rue de l'Hôpital

1057

1057

Commune municipale

1033

1034  
1035  
1036  
1037  
1038  
1040  
1041  
1042  
1043  
1040  
1043  
1047  
1048

1018

Siegrist René Charles  
1020

1017

Louis Friedli Fils  
1016

1021

1022

1023  
Rois Antoine

1024

1025

Bouduban Claude  
1026

1032

1030

1010

rue de la Justice

1009

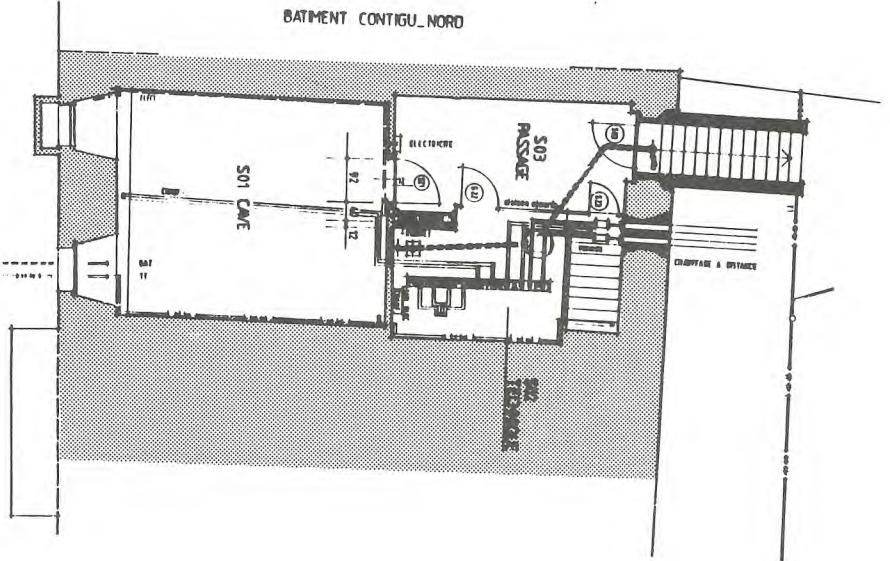
978

Place de la Foire

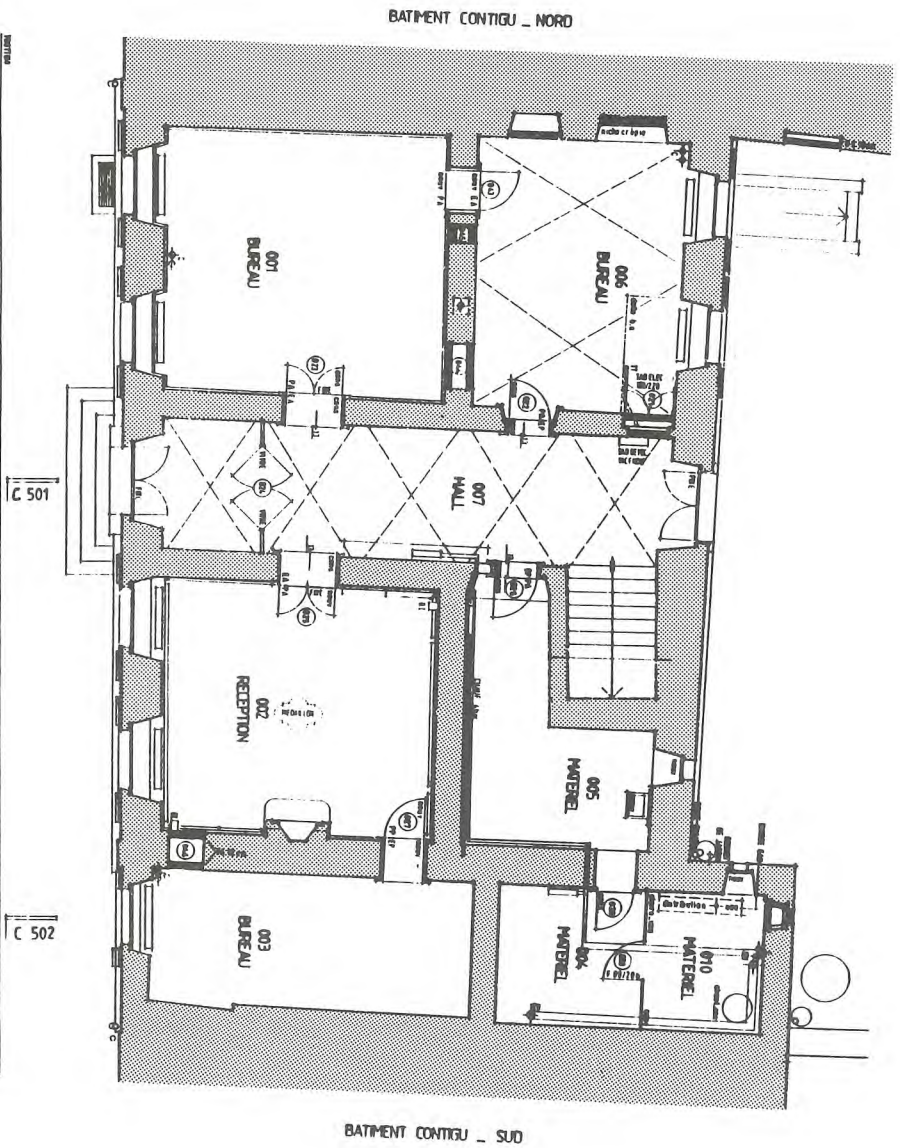
Commune





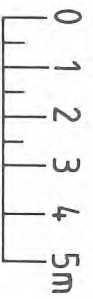


SOUS-SOL

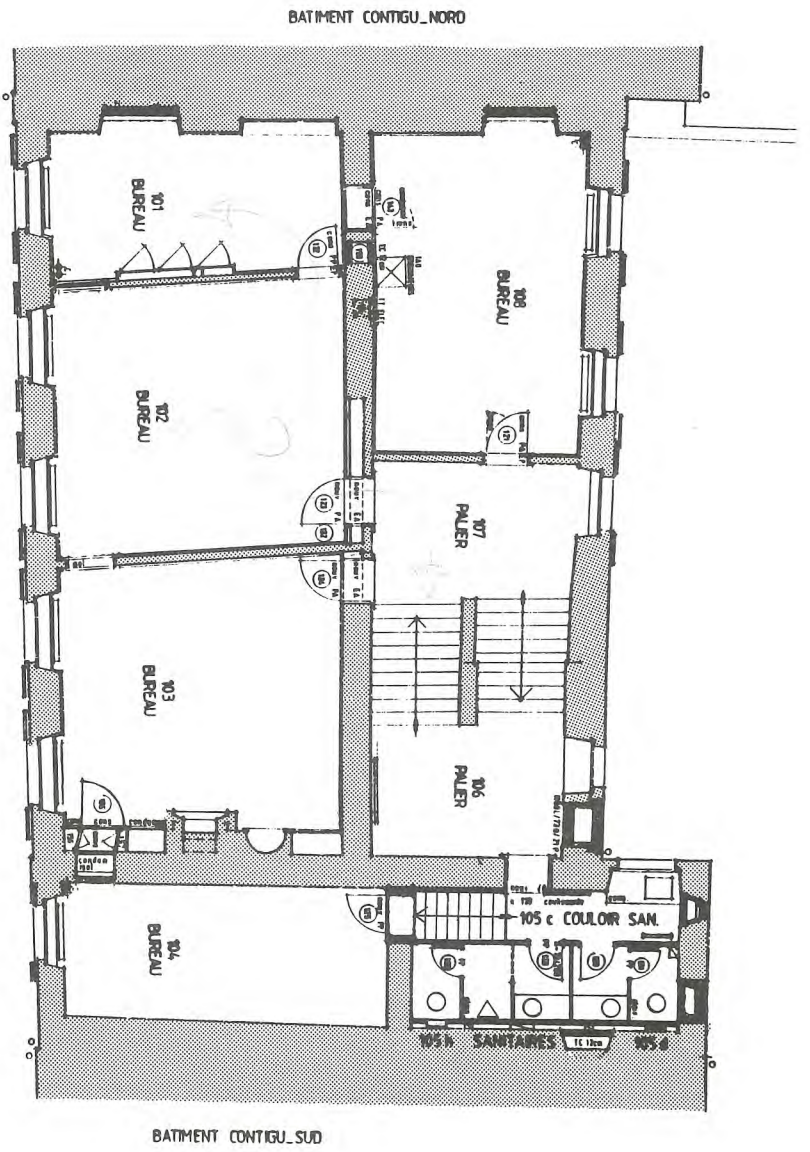


REZ-DE-CHAUSSEE

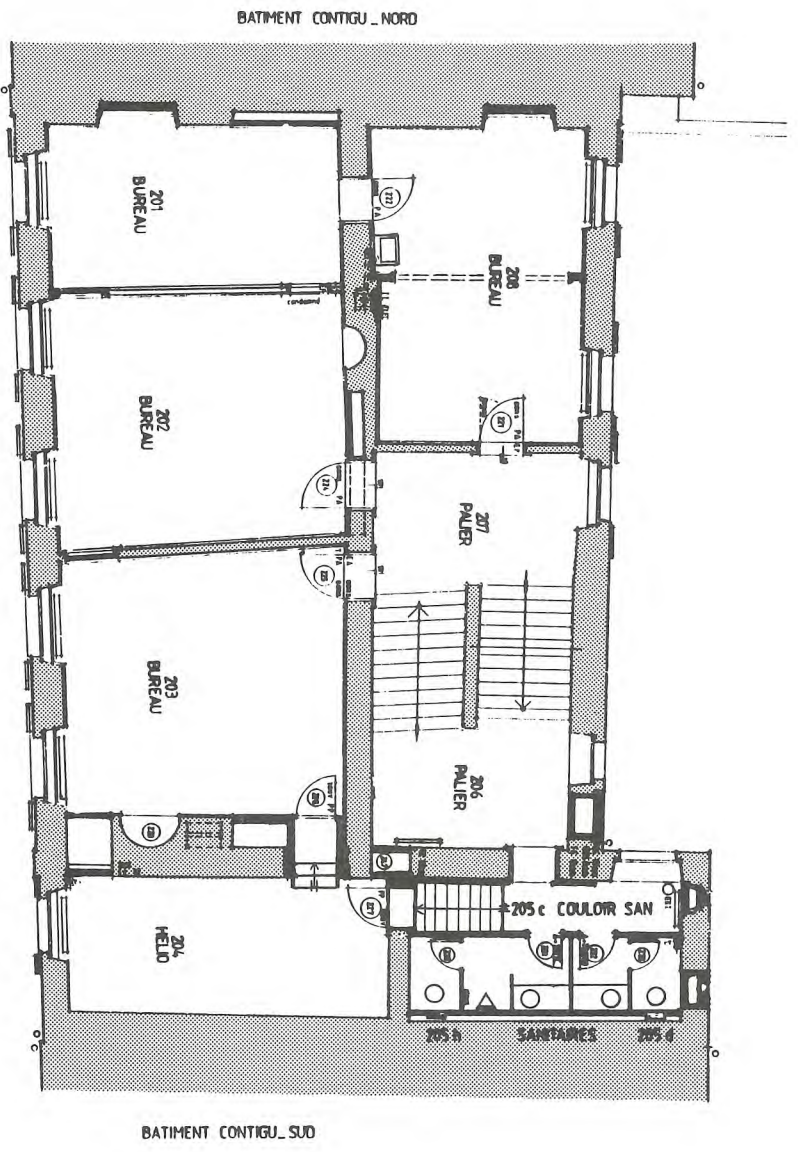
RUE DE LA PREFECTURE - OUEST



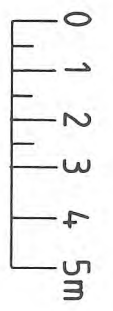




1er ETAGE

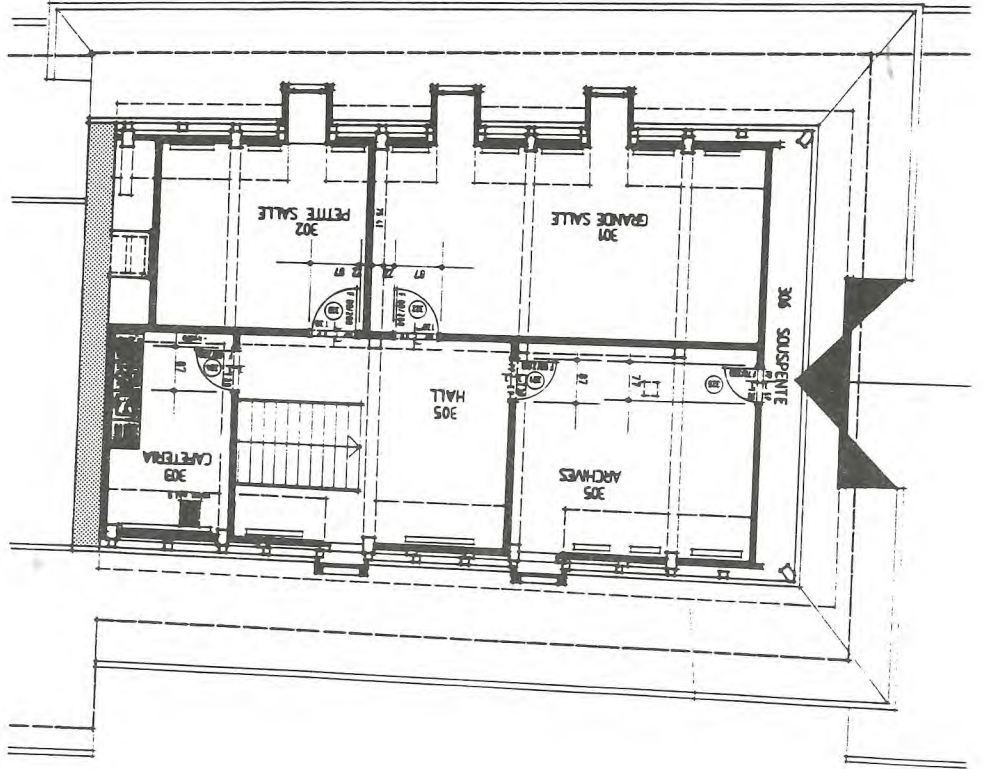
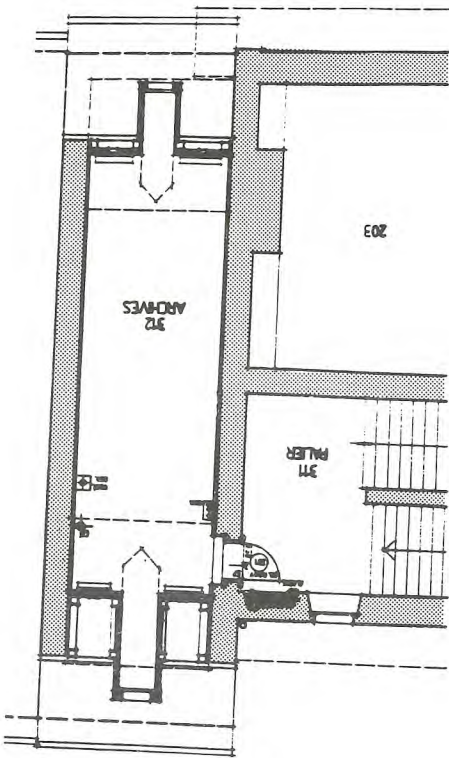
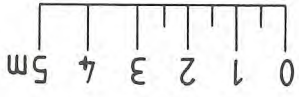


2e ETAGE

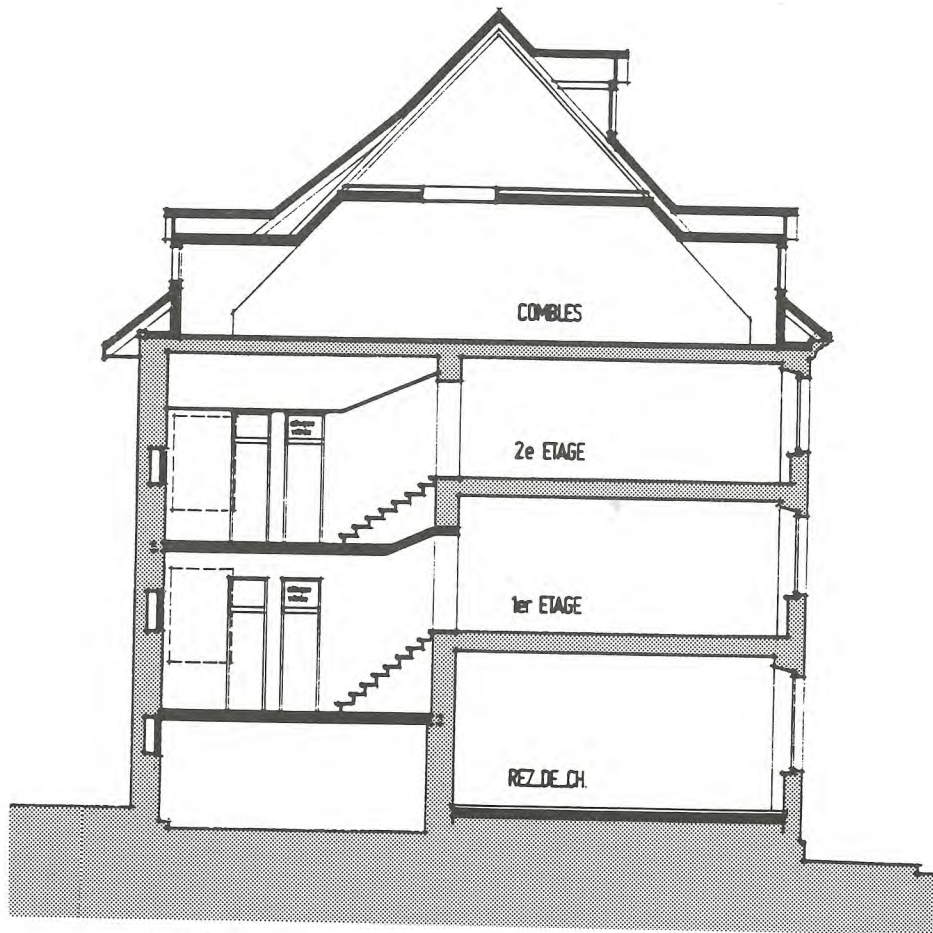




COMBLES

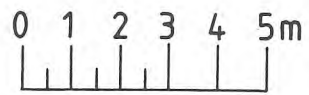






COUPE 512

COUPE







FACADE OUEST

0 1 2 3 4 5m





FACADE EST

